



Pension de ma mere decedee

Par **Meriem Benmerzouka**, le **21/07/2017** à **12:12**

Bonjour Maitre

Je suis Algerienne, j'habite a l'etranger et je ne travaille pas, est-ce que selon le Droit Algerien, j'ai le droit a la pension de ma mere decedee, il y'a trois ans de cela?

Ma soeur qui vit elle aussi a l'etranger, mais qui travaille, me dit que j'ai le droit. Je ne sais pas quoi penser, pourquoi apres 3 ans et tout d'un coup, car 2 jours avant je lui ai parle, elle n'a rien mentionne de cela.

Est-ce qu'elle et mes autres 4 freres et mon autre soeur peuvent vendre la maison familiale et me mentir sur le prix de vente si jamais, je leur donne la procuration d'agir a mon nom?

Combien nous les filles avons droit sur le prix de vente de la maison?

Merci Maitre de me repondre aussitot, car elle veut que je descende en Algerie, pour sois-disant, reclamer mon du. Mais, je sens que ce n'est pas la raison reelle.

Par **Visiteur**, le **21/07/2017** à **12:59**

Bonjour,

"est-ce que selon le Droit Algerien" !!? on traite du droit français ici...